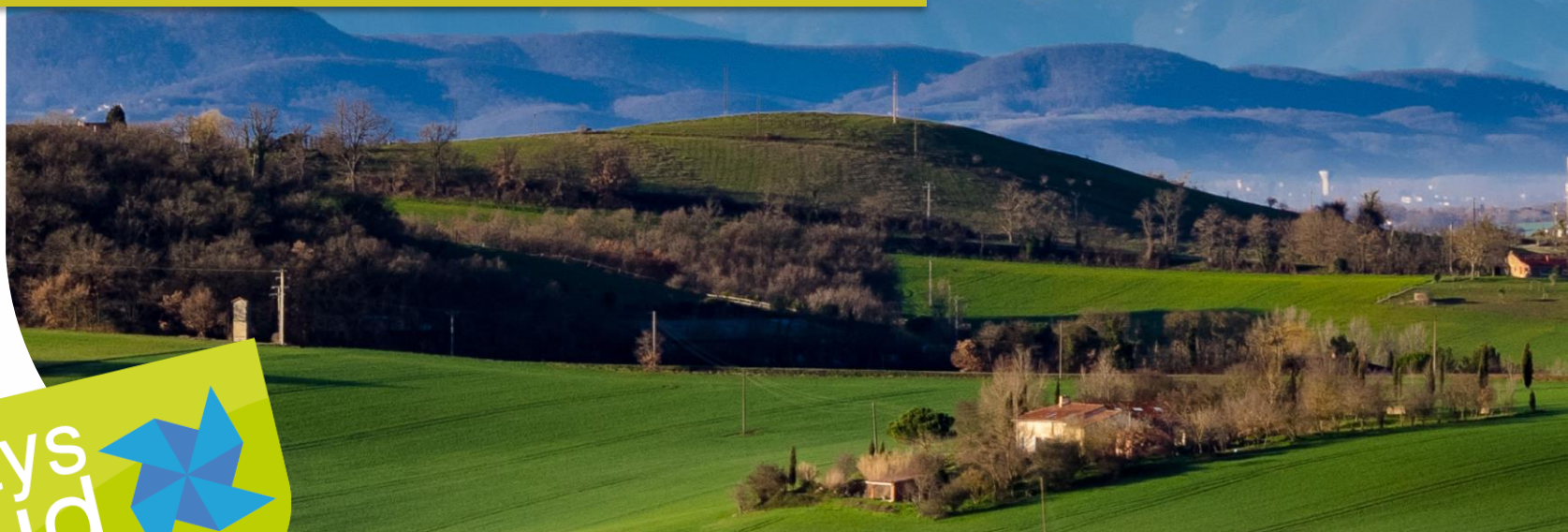


CONFERENCE DES MAIRES
13 NOVEMBRE 2023
CARBONNE

pays
sud
TOULOUSAIN



SOMMAIRE

INTRODUCTION : PAYS ET PETR

CONVENTIONNEMENTS

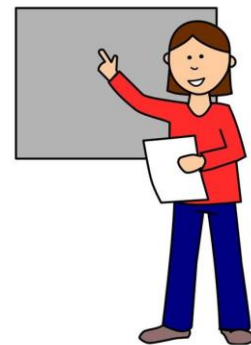
CONTRACTUALISATIONS

PLANIFICATIONS





INTRODUCTION



LE TERRITOIRE

- 3 Communautés de Communes
- 99 Communes
- 100 000 habitants



Légende

limites_communes

■ CC Coeur de Garonne

■ CC du Volvestre

■ CC du Bassin Auterivain

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN



LE PETR



RÔLE : ANIMATION du territoire visant à **orienter, favoriser et soutenir son aménagement harmonieux** et son **développement soutenable**, notamment à travers l'élaboration et l'implémentation d'une **STRATEGIE PARTAGEE**.

En ce sens, il **fédère, concerte, mutualise, coordonne et accompagne les dynamiques** de ses Communautés de Communes membres, et à travers elles, les Communes qui composent le territoire.

Il n'est **pas une collectivité locale**, mais un **Etablissement Public de Coopération Locale** (non Intercommunale), sous forme de syndicat mixte.

Dès lors, il mène des **missions sur des thématiques établies, définies et encadrées par ses membres** : il est un **OUTIL D'AIDE A LA REFLEXION, A LA DECISION ET A L'ACTION**, à leur service **EXCLUSIF**, via une **ingénierie à la fois financière et humaine**.



LES ELUS



Les Communautés de Communes ont désigné en leur sein 42 délégués, appelés à siéger en **Conseil syndical**, instance délibérative du PETR, et à désigner une douzaine d'entre eux pour siéger au **Bureau syndical**, instance exécutive du PETR composée comme suit :



- **Gérard ROUJAS / CCV : Président**
- **René AZEMA / CCBA : VP aux Finances**
- **Paul-Marie BLANC / CCCG : VP au Projet de Territoire**
- **Gérard CAPBLANQUET / CCCG : VP au SCoT**
- **Max CAZARRE / CCV : VP aux EnR**
- **Nadia ESTANG : CCBA : VP aux Mobilités**
- **Sylvie GERARD / CCCG : VP au CLS**
- **Loïc GOJARD / CCCG : VP à la Culture**
- **Patrick LEFEBVRE / CCV : VP à l'ADS**
- **Anne-Marie NAYA / CCV : VP au CoDev**
- **Jean-Louis REMY / CCBA : VP au GRO**
- **Michel ZDAN / CCBA : VP aux contractualisations**



LA STRATEGIE



OBJECTIF : un **territoire résilient** (face aux défis actuels et futurs), **dynamique** (développement endogène), **équilibré** (dans ses composantes), **rayonnant** (par delà ses frontières) **et attractif** (pour les populations et acteurs), plaçant le « **bien-vivre ensemble** » au cœur de son projet et où ses **caractéristiques rurales** sont capitalisées en ce sens.



DECLINAISONS :

Chapitre 1. TENDRE VERS UNE ECONOMIE RESPONSABLE ET DECARBONNEE

Chapitre 2. UN TERRITOIRE PERFORMANT EN TERMES DE SERVICES À LA POPULATION

Chapitre 3. POUR UNE MOBILITE DIFFERENTE, ECOLOGIQUE ET PRATIQUE

Chapitre 4. VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL, HUMAIN ET BÂTI DU TERRITOIRE



LE CODEV



Obligation légale pour les EPCI, le Conseil de Développement / CoDev du Pays Sud Toulousain est **le PENDANT CITOYEN du PETR.**

Il n'a pas vocation à représenter la population, mais à **permettre à tout habitant et acteur du territoire de s'impliquer aux côtés des élus** dans leurs efforts pour en améliorer le présent et en préparer le futur.

Parmi les plus dynamiques en Occitanie, il se compose d'une trentaine de membres, bien répartis en termes à la fois géographiques et socio-économiques, qui forment des **GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES en lien avec les missions du PETR, pour émettre AVIS et SUGGESTIONS aux élus, en plus de mettre en œuvre des projets spécifiques à destination du GRAND PUBLIC.**





Implication majeure dans la procédure de révision du SCoT :

- Participation (préparation et organisation incluses en certains cas) à la démarche de concertation du grand public comme des collectivités et des partenaires (en particulier les premières Assises de Territoire) ;
- Avis remarquable sur le Projet d'Aménagement Stratégique / PAS que le Bureau a ainsi décidé d'annexer tel quel au futur SCoT, en plus d'en intégrer les suggestions autant que faire se peut.

Présence active en certaines instances du PETR, en particulier concernant le PCAET (CoPil pour bilan à mi-parcours).



Suite à une réunion de concertation le 2 décembre 2023, 3 axes de travail pour l'année à venir :

- Accroître la visibilité et l'attractivité du CoDev auprès du grand public,
- Mener des actions thématiques en connexion et coordination avec le PETR,
- Renforcer le lien aux élus du PETR.

Plusieurs pistes sont à l'étude pour arrêter une feuille de route précise et concrète visant à étayer et déployer le rôle du CoDev pour la promotion du territoire (identité), la sensibilisation aux enjeux locaux (acculturation), la vulgarisation des démarches du PETR (défis à relever ensemble), la coopération entre acteurs (y compris à l'international)...

MOYENS HUMAINS

Une équipe de **26 agents**

- 12 agents statutaires

- 14 contractuels publics

Une masse salariale chargée proche de **1,5M€** (60% du budget total) pour 2023 réalisée à **81%**.

- Eléments **endogènes**:

- Glissement Vieillessement Technicité (*avancement de grade*)

- Revalorisation des petites rémunérations (*ADS essentiellement*)

- Eléments **exogènes**:

- Glissement Vieillessement Technicité (*avancement d'échelon*)

- Relèvement de l'indice minimum de traitement

- Revalorisation des agents de catégorie B

- Relèvement à 75% de la participation employeur aux titres de transport

- + **1.5%** valeur du point d'indice

- Prolongation pour 2023 de la Garantie Individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)

MOYENS FINANCIERS

Un budget 2023 d'environ **2.7M€**

- 200 000€ en Investissement

- 2.5 M€ en Fonctionnement

Début décembre 2023 : 60% des prévisions budgétaires en **dépenses** sont réalisées.

La **revalorisation de la valeur du point, le relèvement de l'indice minimum et la revalorisation des agents de catégorie B** engendrent un coût d'environ **+ 18 000€** pour 2023 sur 6 mois (+11 000€ en 2022 sur 6 mois (revalorisation point d'indice)).

Les dépenses pour l'énergie (charges locatives) réalisées sur le budget 2023 sont de 18 000€, soit environ **+ 56%** par rapport au budget 2022.

Le fonds de roulement se situe en décembre 2023 à près de 300 000€ (soit 3 mois de fonctionnement), contre 400 000€ précédemment.

MOYENS FINANCIERS

Début décembre 2023: 89% des prévisions budgétaires en recettes sont réalisées

Les recettes sont abondées par:

- ADEME sur la mission Energie-Climat pour ingénierie et actions
- ARS Occitanie sur le Contrat Local de Santé (30 000€)
- 3 Communautés de Communes à hauteur de:
 - 3.18€/habitant
 - 10 000€ chacune pour le PCAET + 5 000€ sur le conseil aux collectivités
 - 10 000€ chacune pour le CLS
- Communes adhérentes au service ADS : adhésion + tarification (l'évaluation du nombre d'Actes Pondérés pour 2023 montre une constante dans les chiffres depuis 2022)
- Département : 50 000€ pour le SCoT
- Région Occitanie : 50 000€ pour l'animation territoriale
- Etat : 15 000€ de Fonds Vert pour l'ingénierie liée au CRTE / à la transition
- LEADER: ingénierie et financement des actions entre 48% et 60%





CONVENTIONNEMENTS





■ Conventonnement pour l'Application Droit des Sols / ADS

entre le PETR et 80 Communes
(dont 2 extérieures au Pays)

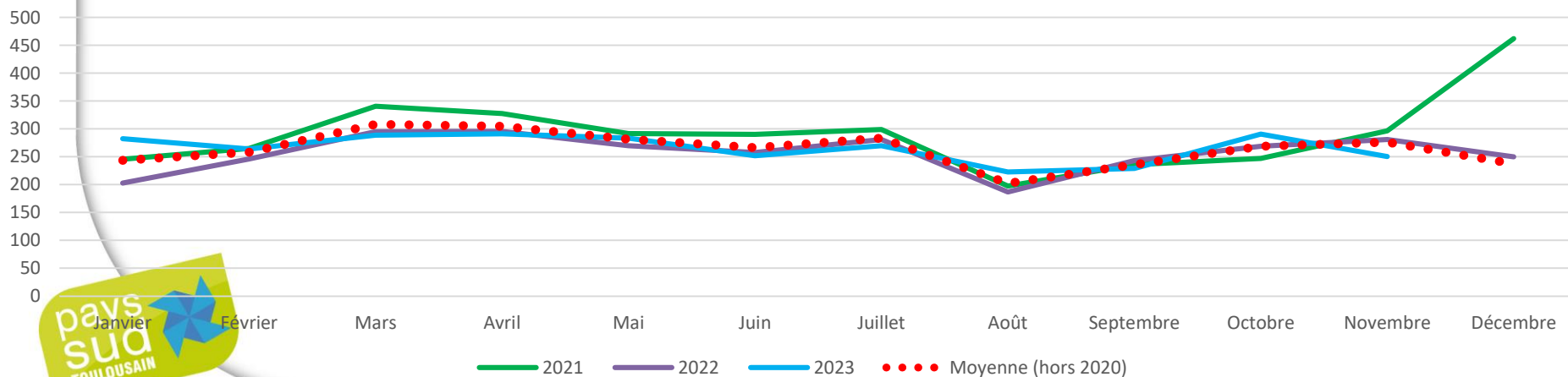




ACTIVITE, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE

- Une relative stabilité du nombre d'autorisations à traiter :
 - 2022 (au 4 décembre) : 3722 dossiers
 - 2023 (au 4 décembre) : 3841 dossiers

Evolution mensuelle du nombre d'équivalents permis de construire





ACTIVITE, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE

2023

- Mise en œuvre de la sectorisation Nord-Sud avec répartition des Communes entre instructeurs sous la houlette de leur responsable respectif : mise à mal par des difficultés internes au service
- Départ de 3 instructeurs, impossibles à remplacer au pied levé par des agents opérationnels (pénurie de candidats intéressants et intéressés) : création et pourvoi d'un poste de primo-instruction (à la fois formation, accueil et début d'instruction) + recrutement temporaire d'un prestataire extérieur pour écrêter



ACTIVITE, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE

2024

- **Recrutements en cours pour renforcer le service en interne (hors prestation externe):** embauche début 2024 d'une nouvelle instructrice + bascule de l'agent en primo-instruction sur l'instruction + remplacement sur la primo-instruction
- **Réorganisation du service:** direction au DGS du PETR secondée par 2 coordinations (techniques et juridiques/RH) + refonte du mode de fonctionnement (traitements simplifiés, en particulier des dossiers de photovoltaïque hors ABF)



CONVENTION ADS ENTRE LES COMMUNES ET LE PETR

2023

Application de la convention conclue en 2022 (reconduction tacite),
précisant :

- **le rôle de chaque partie** : répartition des demandes et des tâches,
- **les modalités financières** : tarification à l'acte pondéré à la base de 153€ l'acte / 183€ pour les Communes extérieures au Pays, augmentée automatiquement de 2 à 3% chaque année = 157,59€ et 188,49€ en 2023 (+3% à l'aune de l'inflation).

S'y ajoute une cotisation annuelle des Communes adhérentes de 1 € / habitant



CONVENTION ADS ENTRE LES COMMUNES ET LE PETR

2024

Actualisation de la convention 2022 sur la base d'une nouvelle pondération des actes et autres services rendus par le PETR :

- **rôle de chaque partie** : révision de la répartition des demandes et des tâches,
- **modalités financières** : intégration de la cotisation annuelle avec augmentation automatique de 2 à 3% chaque année (+3% en 2023 à l'aune de l'inflation) + tarification à l'acte pondéré et de l'accompagnement ponctuel du PETR (exemple des recours)

CONVENTION EN FAVEUR DE LA GÉNÉRALISATION DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (CGEAC)



Signature : 21 février 2022



Collectivités associées :

- ❖ Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- ❖ Le Conseil Régional d'Occitanie





Mise en œuvre 2022-23

Deux résidences de territoire

CREATECTURA, en Cœur de Garonne :

Petite enfance

Pédagogie, espaces d'expérimentation

Développement de l'enfant

Rêver un lieu, en Bassin Auterivain :

Travail d'archives

Recueil de paroles

Jeunes en action pour imaginer leurs lieux de demain

- Restitution visible en salle Arize de l'Espace Jallier jusqu'au 06/01/2024.



Mise en œuvre 2023-24

Lancement d'une saison EAC 2023-2024

Suite à un AMI : 5 équipes retenues pour déployer des projets sur 21 communes du Sud Toulousain.

- *Parcours d'Education Artistique et Culturelle*, Communauté de Communes Coeur de Garonne
- *La tribu qui pue, des tribus qui poussent*, Compagnie la Collective
- *Femmes Fortes et Hommes Sensibles*, Les Chemins
- *Paradise Corner*, Les Chemins Buissonniers
- *Le Village Tibulle*, Le Petit Perchoir



Perspectives 2024

- ❖ AMI pour une saison EAC 2024-2026 :
travail sur deux années scolaires, 24/25 et 25/26
Financement : DRAC, PST, LEADER
- ❖ Travail sur la formation des acteurs du territoire
- ❖ Nouveau signataire de la convention :
Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

❖ Thématique Accès aux droits

- ✓ Réalisation d'un **guide des ressources pour les personnes âgées** sur Cœur de Garonne
- ✓ Mise en place d'une **action de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles**



Perspectives 2024 : réalisation d'un guide des ressources sur les personnes âgées sur le Bassin Auterivain

❖ Thématique Accès aux soins

- ✓ Accompagnement à la **création de la CPTS Volvestre-Cœur de Garonne**
- ✓ **Accompagnement des collectivités** dans leur projet de soutien à l'installation de professionnels de santé (Miremont, Marignac-Lasclares, Ste Foy de P., Peyssies, Montesquieu-Volvestre)



Perspectives 2024 : Accompagnement à la création d'un centre de soins spécialisés pour la réadaptation des maladies respiratoires chroniques et l'évaluation des troubles du sommeil – Auterive

❖ Thématique Vieillesse

- ✓ Mise en œuvre d'actions de prévention en faveur des séniors, avec la Mutualité Française
- ✓ Aide à la création d'un Centre de Ressources Territorial, porté par le SSIAD de Rieux-Volvestre (pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées) – déploiement effectif à venir



Perspectives 2024 : Déploiement du programme D-marche (promotion de la marche dans le quotidien)
Déploiement d'actions en activité physique adaptée avec Siel bleu



❖ Thématique Aidants

- ✓ Mise en place d'une permanence de l'Accueil de jour itinérant, porté par l'EHPAD de Carbonne dans les locaux de l'EHPAD de Rieumes

Perspectives 2024 : Mise en place d'un dispositif porté par l'AJH, à destination des aidants de personnes âgées et/ou en situation de handicap + Accompagnement de la CCCG dans la réflexion et mise en œuvre d'une solution de répit à destination des aidants

❖ Thématique Santé mentale

- ✓ Déploiement de nombreux événements dans le cadre des **Semaines d'Information sur la Santé Mentale** :
→ projections-débats, spectacle, concert, conférences, ateliers, stands, ...



- ✓ Travail de préparation pour la **création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)**
Perspectives 2024 : Pas de création d'un CLSM, car l'une des 3 CC ne souhaite pas s'engager

❖ Thématique Addictions

- ✓ Mise en place de **permanences addictions** sur Cazères par l'Association Addictions France



❖ Thématique Prévention

- ✓ Déploiement du **programme D-marche** sur le Nord du Volvestre
- ✓ Déploiement du **Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité** sur le Bassin Auterivain
- ✓ Mise en place d'actions de prévention et de dépistage dans le cadre d'**octobre rose**



Perspectives 2024 : Déploiement du programme D-marche sur les 3 CC

❖ Thématique Santé environnementale

- ✓ Poursuite du déploiement du **programme Périnatalité et santé-environnement**
- ✓ Mise en œuvre d'actions dans le cadre du projet **Les moustiques débarquent**
- ✓ Accompagnement du **projet d'amélioration de la qualité de l'air intérieur** avec la ville d'Auterive

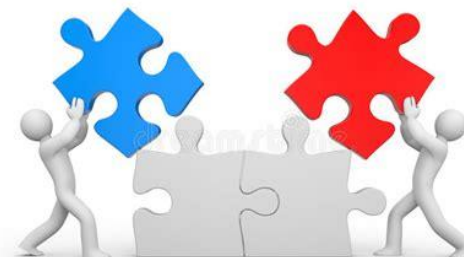
Perspectives 2024 : Mise en œuvre d'un projet transversal co-porté par le SCoT-PCAET-Culture-CLS du PETR « Leur monde demain »



CONTRACTUALISATIONS



LE CRTE

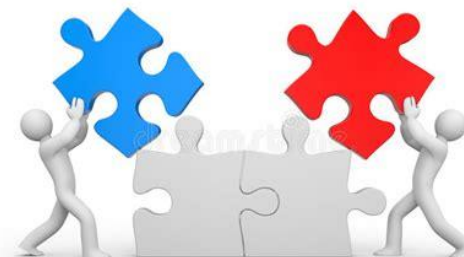


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA
HAUTE-GARONNE

Pour mémoire :

- Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) se fonde sur le **Projet de Territoire renouvelé du PETR**, décliné en **25 Fiches-Actions**,
- Sa visée est prioritairement **ENVIRONNEMENTALE**,
- Il se veut **INTEGRATEUR** des dispositifs et fonds nationaux à l'œuvre, pour un effet levier maximal : DETR, DSIL, FNADT, Ademe, Agence de l'Eau, DRAC, ARS...
- **Il dévolue au PETR un rôle plus important** en matière **d'animation** (promotion), de **gouvernance** (organisation), de **traitement** (recensement, pré-instruction et suivi des projets s'y inscrivant) et de **suivi** (accompagnement des porteurs, en priorité les Communes et Communautés de Communes).



Apparition du Fonds Vert, issu à la fois du recyclage de certains fonds préexistants et de l'adjonction de fonds nouveaux, afin d'accélérer la transition écologique et énergétique, selon 3 axes :

A- renforcer la performance environnementale

A1 - La **rénovation énergétique des bâtiments publics**

A2 - Soutien au tri à la source et à la valorisation des **biodéchets**

A3 - Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

B - adapter les territoires au changement climatique

B1 - Prévention des inondations PAPI : actions des programmes d'actions de prévention des inondations

B2 - Prévention des inondations GEMAPI

B5 - Prévention des risques d'incendies de forêt

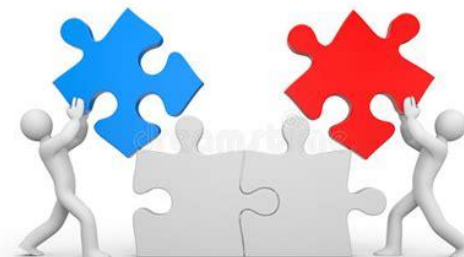
B7 - **Fonds de renaturation des villes**

C - améliorer le cadre de vie

C1 – Restructuration des locaux d'activité

C3 - Recyclage des friches

C4 - **Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030, trame verte / trame bleue**



Le CRTE devient Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique :

- pas simple actualisation de la dénomination (obsolescence de la relance), mais **positionnement consolidé dans le cadre de la démarche nouvellement engagée de planification écologique,**
- avec **verdissement des principaux fonds étatiques** (DETR, DSIL, FNADT : projets désormais soumis aux fourches caudines de critères environnementaux, à respecter ou au moins à ne pas contredire),
- et **renforcement du Fonds Vert** (prise en compte du confort d'été, réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics aux inondations, rénovation énergétique des écoles...).

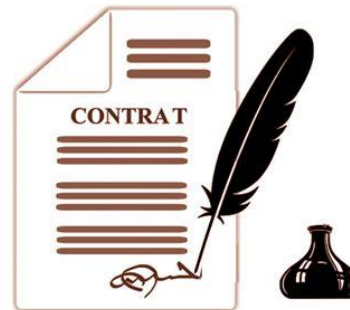
LE CTO



Pour mémoire :

- **Double base du Pacte Vert régional et du Projet de Territoire renouvelé du Pays Sud Toulousain**
- **Un contrat INTEGRATEUR** qui fixe des orientations et priorités partagées (inclusion notamment de Bourg-Centre, en cohérence avec le dispositif étatique similaire des Petites Villes de Demain)
- **Une dimension programmatique appuyée** (Plan Pluriannuel d'Investissement / PPI, projetant les opérations en émergence ; et Programme Opérationnel / PO prévisionnel annuel, aboutissant à une maquette financière annuelle de programmation)
- **Une participation citoyenne renforcée** (CoDev)
- **Des crédits récurrents en ingénierie rurale à destination du PETR** (aux côtés de LEADER et, depuis peu, du moins pour 2023, du Fonds Vert), en sa qualité de guichet unique / porte d'entrée clé



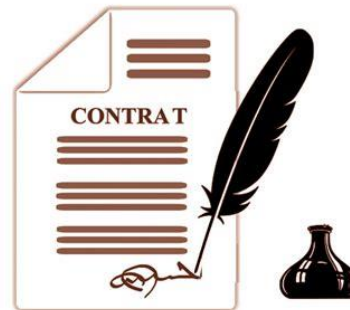


Une **révision** en profondeur des **dispositifs régionaux** et de leurs **modalités d'intervention**, recueillis et synthétisés par le PETR :

- Des dispositifs identifiés et mobilisés non plus en fonction de la nature des dépenses, mais **selon la destination du projet**,
- **Un seul dossier** par an ou sur la période 2022/2024 par dispositif,
- Des **taux maxima** appliqués aux **projets les plus vertueux et exemplaires** au regard du Pacte Vert,
- Un **plafonnement** des aides régionales au niveau du montant d'intervention du bloc communal / intercommunal,
- **Pas de cumul** sur des dépenses identiques, mais une ventilation,
- Des dispositifs et bonus spécifiques au **contrat Bourg-Centre...**

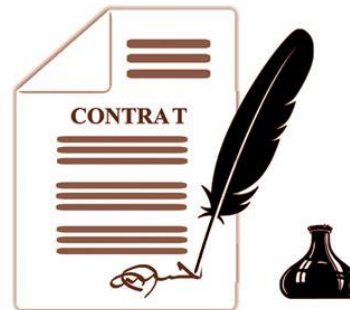
LE CTO

2023



BOURG-CENTRE	Candidature déposée	PVD/ORT	Contrat 2018-21 voté	Avenant en cours	Contrat 2022-28
BERAT					
CAZERES	X	PVD	X	validé	
MARTRES-TOLOSANE	X		X	validé	
RIEUMES	X				validé
LE FOUSSERET					
LHERM	X				X
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES					
AUTERIVE	X	PVD	X	validé	
BEAUMONT-SUR-LEZE	X				X
CINTEGABELLE					
LAGARDELLE-SUR-LEZE	X				X
MIREMONT	X				X
VENERQUE	X		X	validé	
VERNET					
CARBONNE	X	PVD	X	validé	
LONGAGES					
MONTESQUIEU-VOLVESTRE	X				X
NOE	X				X
RIEUX-VOLVESTRE					
SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	X				X

2023



Poursuite et montée en puissance de la démarche contractuelle, dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, en lien étroit avec le CRTE :

- **Finalisation de la révision des dispositifs et mise en application**,
- Consolidation et diffusion du dispositif **Bourg-Centre** avec nouvelles contractualisations,
- **Déploiement de thématiques / programmes phares** : Eau, Espaces résilients, Habitat Durable, Hydrogène Vert...
- **Connexion à étayer avec les fonds européens** gérés par la Région, en particulier ceux délégués aux territoires : programme LEADER, Approche Territoriale Intégrée (ATI)

CRTE

CTO



L'inscription des projets aux CRTE / CTO vise à permettre aux financeurs d'identifier **les plus matures, structurants et écologiques** afin de les **PRIORISER**, sans pour autant délaisser les autres.

Sur la base de fiches-projets et autres échanges avec les porteurs, le PETR renseigne une maquette globale déclinée chaque année en maquette financière soumise à l'examen d'un **Comité des Financeurs** (Etat, Région et Département + Communautés de Communes), puis à la validation d'un **Comité de Pilotage territorial (qui inclue par ailleurs l'ATI)**.

Au fil de l'eau, centralisateur et catalyseur, le PETR acquiert une véritable **expertise en ingénierie financière**, doublée sur certaines thématiques d'une **expertise en ingénierie technique** (culture, énergie, santé...), qui renforcent son assistance à maîtrise d'ouvrage au service de ses collectivités, de plus en plus reconnue et appréciée.



CRTE

CTO

RETRO-CALENDRIER GENERAL

Dates - périodes	Etat	Région
1 ^{er} semestre année N	Recensement des projets pour année N+1 > premier examen en Comité des Financeurs en fin de semestre (tableau partagé + réunion de mise au point avant l'été)	
2 ^{ème} semestre année N	Travail de ces projets avec les porteurs en vue maquette annuelle d'inscription aux CRTE-CTO et demandes de subventions pour année N+1, en lien avec le Comité des Financeurs (tableau partagé + réunion de mise au point début automne)	
31/12 année N	Date butoir pour dépôt des dossiers de demande de subvention (même incomplets)	Date recommandée pour dépôt des dossiers de demande de subvention (même incomplets)
Janvier année N+1	Comité des Financeurs pour arrêt de la maquette annuelle N+1 sur base du tableau partagé lors d'une réunion spécifique	
Janvier-Février année N+1	Période obligatoire pour compléter les dossiers le nécessitant	Période recommandée pour compléter les dossiers le nécessitant
Février année N+1	Comité de Pilotage pour validation de la maquette annuelle N+1	
Mars année N+1	Attribution des subventions (Comité des élus pour les projets > 100 000€)	
Fil de l'année N+1	Complétude possible des dossiers inscrits, voire inscription de nouveaux dossiers le cas échéant, pour passage en CP (environ 1 par trimestre)	

CRTE

CTO



2023

Inscription de 74 projets portés par 49 structures (essentiellement Communes et Communautés de Communes) pour un montant global des opérations à 27,3 M€, aidés à hauteur de 6,3 M€ par l'Etat et 2 M€ par la Région

21 projets en CCBA, 29 en CCCG et 24 en CCV

2024

138 projets recensés à ce jour, à traiter par les services du PETR, en accompagnement de leurs 51 porteurs

37 projets en CCBA, 71 en CCCG et 30 en CCV



- Qu'est-ce que LEADER ?
- ❖ Programme de subvention européenne issu de la PAC, via le FEADER
- ❖ Objectif : Dynamisation du milieu rural à vocation agricole
- ❖ Gestion confiée par l'Europe aux territoires : les Groupes d'Action Locale
- ❖ Cadre : Stratégie locale de développement (SLD) = déclinaison locale du Plan de développement rural régional (PDRR)



- Que finance LEADER ?
- ❖ Projets structurants et/ou innovants des territoires ruraux
- ❖ Dépenses éligibles pointées dans la SLD par des fiches actions
- ❖ Porteurs de projets publics ou privés
- ❖ Volonté d'essaimer les projets efficaces à l'échelle européenne



LEADER

PROGRAMMATION 2014-2022

■ Bilan

- ❖ 3 150 000 € pour le territoire du Pays Sud Toulousain
- ❖ Programmation : 100% des fonds programmés
- ❖ 66 dossiers de demande d'aide programmés
- ❖ 31 dossiers et 40% des fonds payés à ce jour
- ❖ 12 dossiers en attente d'instruction de demande de paiement auprès de l'Autorité de Gestion (Suspension du traitement des dossiers du PST depuis septembre 2023)
- ❖ Reste des dossiers :
 - demande de paiement en cours de constitution avec l'équipe technique du GAL
 - ou fin de projet au plus tard au 31/12/2023 et demande de paiement avant le 30/06/2024



(sauf prolongation exceptionnelle pour Angonia de Martres-Tolosane)



LEADER

PROGRAMMATION 2023-2027

- Pour le GAL Pays Sud Toulousain
 - ❖ Enveloppe : 1,7 millions pour 5 ans
 - ❖ Conventionnement avec l'Autorité de gestion : fin 1^{er} semestre 2024 ?
 - ❖ Eligibilité des dépenses à partir du dépôt de dossier de demande d'aide (dossier complet) sur la plateforme Europac -> rétroactivité des dépenses au 01/01/2023
 - ❖ Public ciblé : entités publiques ou privées / Exclus : les particuliers
 - ❖ Equipe technique du GAL : 1 animatrice + 1 gestionnaire


LEADER

PROGRAMMATION 2023-2027

- **Nouvelles Modalités d'intervention**
 - ❖ Montant LEADER = jusqu'à 64% des dépenses éligibles
voire jusqu'à 80% pour les projets de coopération avec MO publique et l'animation du GAL
 - ❖ 20% autofinancement obligatoire
 - ❖ Minimum de LEADER appelé par projet :
 - 10.000 € pour les MO publiques
 - 4.000 € pour les MO privées et/ou les projets de coopération
 - Taux minimal d'intervention : 15%
 - ❖ Avec cofinancement public obligatoire pour les privés
 - ❖ Dépôt du dossier de demande d'aide sur la plateforme Europac



PROGRAMMATION 2023-2027

Stratégie de développement local : Un territoire à Haute Qualité de Vie Rurale

FA 1

Garantir un territoire performant
en termes de service à la
population

Action 1 : Renforcement des services et équipements de proximité
Action 2 : Déploiement de l'offre médicale sur tout le territoire dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale
Action 3 : Prévention autour de la santé et du bien-être au quotidien
Action 4 : Incitation à la réduction et à la décarbonation des mobilités
Action 5 : Optimisation des actions culturelles

FA 2

Se démarquer par une identité
forte et engagée

Action 1 : Soutien à la dynamique, à la réputation et au rayonnement du territoire
Action 2 : Accompagnement vers l'autonomie alimentaire
Action 3 : Consolidation et rétention de la production non agricole locale
Action 4 : Structuration d'une offre de tourisme territorial, responsable et patrimonial

FA 3

Préserver le bien commun par
l'accompagnement au
changement

Action 1 : Incitation à la sobriété énergétique et au développement des énergies renouvelables
Action 2 : Expansion d'une économie alternative, circulaire, sociale et solidaire
Action 3 : Gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers
Action 4 : Préservation et optimisation de la ressource en eau



PROGRAMMATION 2023-2027

- Stratégie de développement local : Un territoire à Haute Qualité de Vie Rurale

FA 4
Coopération

Thématiques pressenties : culture, énergies renouvelables...

FA 5
Animation du GAL

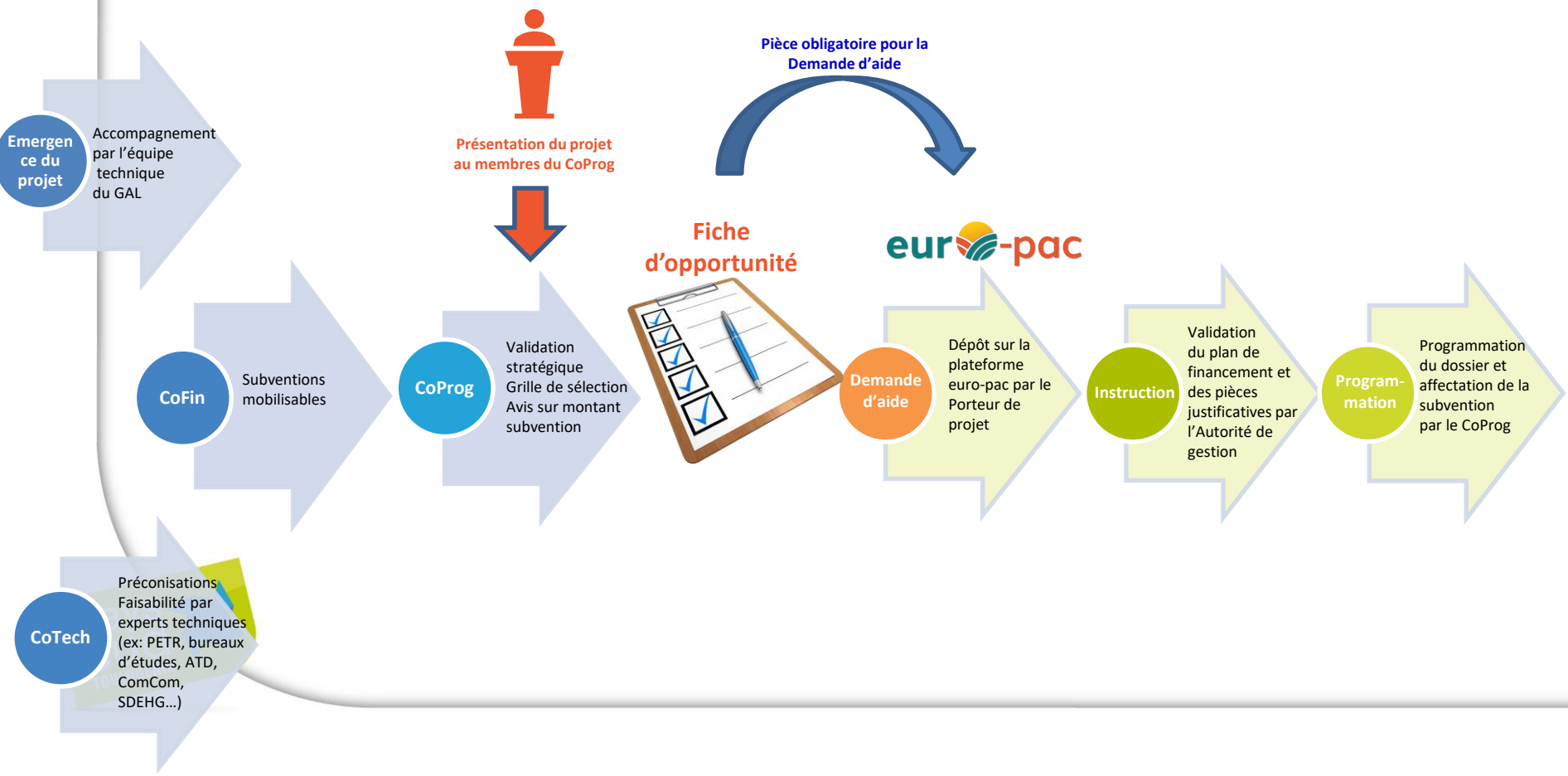
Animation, gestion, évaluation...



LEADER

PROGRAMMATION 2023-2027

■ Déroulement de la sélection





Sur la nouvelle programmation européenne 2023-2027, le **Fonds Européen Agricole de Développement Régional / FEADER** n'interviendra plus en faveur des projets non-agricoles du monde rural qu'à travers le programme LEADER, pour **les plus modestes** d'entre eux répondant à la stratégie et aux critères de ce dernier.

D'autres pourraient néanmoins bénéficier du **Fonds Européen de Développement Régional / FEDER**, à la **seule condition que le territoire en question ait été retenu pour porter le dispositif intitulé « Approche Territoriale Intégrée » / ATI**, visant à promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources dans le cadre d'une Europe plus proche des citoyens.



Le PETR du Pays Sud Toulousain est lauréat d'un Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région, ainsi retenu pour animer l'ATI sur son territoire sur les axes suivants :

Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines :

- Développer le logement à destination des populations fragiles et marginalisées
- Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous

Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines :

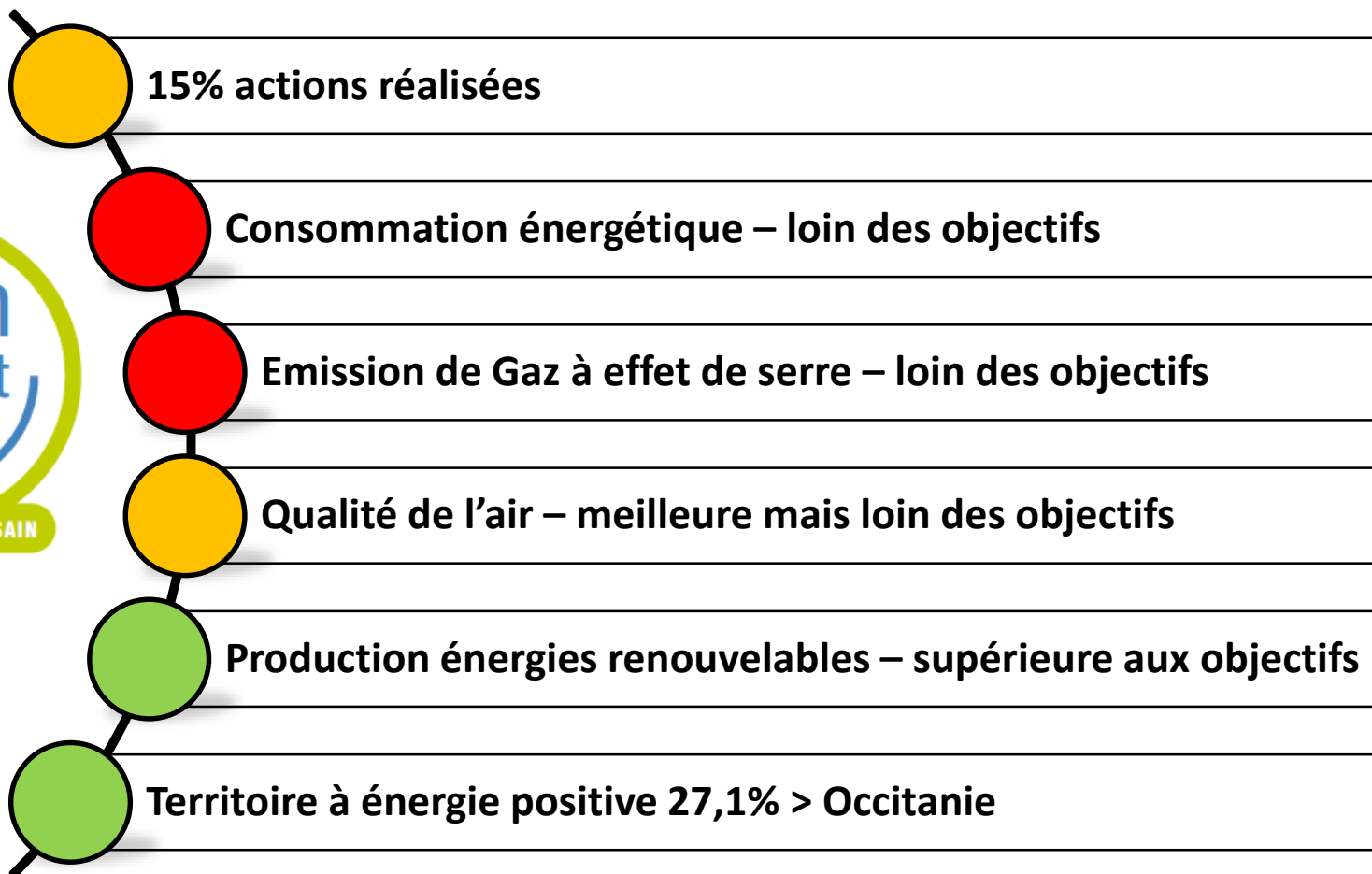
- Améliorer le cadre de vie des habitants en zone rurale
- Lutter contre la désertification médicale dans les zones rurales
- Développer le logement à destination des populations fragiles et marginalisées
- Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous



PLANIFICATIONS



Bilan à mi-parcours 2020-2022 soit 3 ans



Bilan- les perspectives d'ici mars 2026

- Tendance + 4 °C en 2100 – France
- Forte vulnérabilité ressource EAU – Occitanie



- **Sobriété** – bâtiments
- **Adaptation** en coordination SCOT
- Les rencontres de l'EAU

Les RENCONTRES SCOT & EAU

en partenariat avec le SMEAG et le CPIE Terres Toulousaines



Lundi 15 janvier

de 14H à 18H

La ressource en eau face aux risques du changement climatique en Pays Sud Toulousain

Salle Garonne

Atelier coopératif

Quels enjeux et solutions locales sur l'eau face aux effets du changement climatique sur notre territoire?

Montée en compétences et partages d'expériences, animé par l'association « Water family »*



Lundi 22 janvier

de 18H à 20H

Adaptation et choix des solutions locales à intégrer au SCoT pour préserver la ressource en eau

Salle du Conseil

Réunion et concertation avec les partenaires experts et gestionnaires de l'eau afin de participer aux choix de déclinaisons de solutions dans le SCoT.

Inscription avant le 9 janvier : scot@payssudtoulousain.fr

RENO

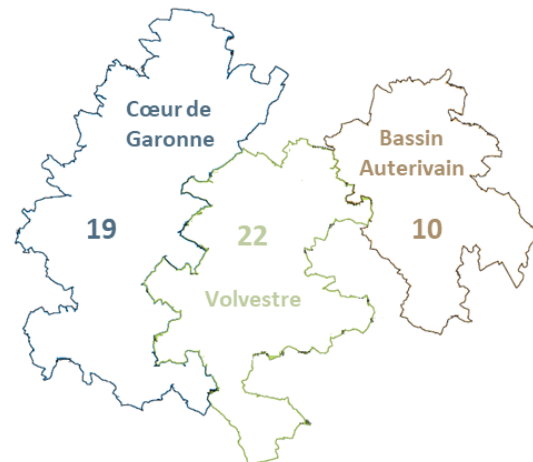
Accompagner **les collectivités** dans le cadre de leurs **projets de rénovation énergétique**

- 36 collectivités en cours d'accompagnement
- + de 70 % communes ont sollicité le service en 2023
- 23 projets de collectivités, connus, à accompagner en 2024

ENR

Accompagner **les collectivités** dans le cadre de la **loi accélération des ENR**

- 51 communes accompagnées dans le cadre de la loi APER



Accompagner **les acteurs publics et privés** pour passer des énergies fossiles aux énergies renouvelables

- 2nd contrat Chaleur renouvelable, co-financé par l'ADEME
 - **2 millions de subventions mobilisables**
- 15 unités en service + 7 en cours d'installation
- 40 nouveaux projets identifiés



Habitat

Conseiller et orienter **les particuliers** dans le cadre de leurs projets de rénovation énergétique

- Logements **individuels** et copropriétés
- **1200** ménages renseignés en moyenne / an depuis 2016 :
→ En 2022, **1422** ménages renseignés et **1423** dossiers d'aides MPR demandés.
- **4 Journées Energie Habitat** /an

**2024**

Changement des **dispositifs financiers**,
Arrivée des **MonAccompagnateurRénov'**,
Ma Prime Adapt',
Renfort de l'accompagnement des **copropriétés**



ACCOMPAGNEMENT RENOV'OCCITANIE COPROPRIETES

Elus : Repérer et orienter les co-propriétaires vers le guichet



Cité Moderne à Auterive

65% de gain énergétique attendu

Mobilité

Expérimenter des **services de mobilités** : autopartage avec CITIZ, covoiturage solidaire avec Rézo Pouce, ateliers de réparation de vélo, etc.

Accompagner **les collectivités** pour la mise en œuvre du schéma cyclable et expérimenter des **aménagements cyclables temporaires autour des gares**.



2024 : Autour du Vélo

Déployer un service de prêt de vélos recyclés

En attente résultat appel à projet



Avis en tant que partenaire public associé :

- **Sur les grands projets d'urbanisme** de plus de 5000m² de surface plancher (lotissements) ou 1000 m² de surface de vente (commerces...)
- **Sur les documents d'urbanisme communaux :**
 - les élaborations et les révisions générales de PLU font l'objet d'une analyse en commission SCoT puis d'une délibération en conseil syndical,
 - les élaborations des cartes communales, les modifications et les révisions allégées des PLU font l'objet d'un avis après validation du Vice-président au SCoT,
 - les avis sur les mises en compatibilité des PLU sont donnés lors de réunions conjointes des personnes publiques associées.
- **Sur les documents de planification des partenaires :** charte du PNR Comminges Barousse Pyrénées, Schéma régional (SRADDET)

Accompagnement à la mise en œuvre par des projets et partenariats : projet eau et changement climatique avec le SMEAG, suivi projets de renaturation...

Mise en œuvre
du SCoT
actuel



Révision
et mise
en
œuvre
du SCoT
actuel

Accompagnement des communes :

- de sept à décembre sur l'application de la loi d'accélération des EnR

Concertation du SCoT à venir en 2023

- **Avril à juin 2023** : 5 conférences-débat et concertation à destination des élus, partenaires et techniciens
- **Juin 2023** : 1^{ère} discussion du pré-Projet d'Aménagement Stratégique/ PAS du SCoT
- **Novembre** : 2 réunions sur la future organisation du territoire et la mise en œuvre du ZAN

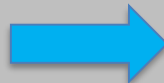
Concertation à venir en 2024 : *décalage de 6 mois pour plus de concertation*

- **Début 2024** : nouvelle discussion du PAS et assises de territoire sur les propositions d'orientations et d'objectifs
- **Mi 2024** : arrêt du projet de SCoT
- **Mi 2025** : approbation du SCoT

Nouveau délai maximum de mise en compatibilité des documents d'urbanisme au ZAN (*depuis juil 23*)

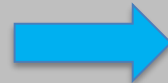
SRADDET

22/11/24



SCoT

22/02/27



PLU/ Cartes
communales

22/02/28



En l'absence de mise
en compatibilité de
l'objectif ZAN:
aucune autorisation
d'urbanisme





CONCLUSION



www.payssudtoulouse.fr

À VOTRE SERVICE,
POUR NOTRE TERRITOIRE.

pays
sud
TOULOUSAIN

